

DEMANDE D'INSCRIPTION

à L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL (EFCC)

→ **Chant choral** : 1 h par semaine le lundi de 13h à 13h55 (SO), mise en rang à 12h58 soit 28 Séances durant l'année scolaire.

OUI NON

Et/ou :

→ **Chant choral avec atelier de pratique vocale et instrumentale (APVI) appelé communément « orchestre »** : 28 séances 1h par semaine le vendredi : de 13h à 13h55. Mise en rang à 12h58

OUI NON

Année scolaire 2021 / 2022

Enseignement Facultatif de Chant Choral(EFCC)

Avec ou sans son atelier de pratique vocale et instrumentale (APVI)

L'admission à l'EFCC est possible pour les élèves de tous les niveaux de classe : 6/5/4/3

Présentation pédagogique :

Depuis l'année scolaire de 2018-19, la chorale est devenue un **ENSEIGNEMENT FACULTATIF** ouvert à tous les élèves du collège.

A travers ses deux cours, la chorale du collège est engagée dans les "Rencontres de chorales de collège" dans le cadre du **festival académique de chant choral** : 10 collèges de la région toulonnaise travaillent sur le même répertoire en vue d'un spectacle donné en juin au Palais Neptune.

Au programme pour 2021-22: "En plein cœur" : une suite de chants arrangés à plusieurs voix pour nos chœurs d'élèves avec accompagnement par un orchestre de musiciens professionnels.

En plus de notions musicales et du plaisir de chanter en polyphonie, on y apprend les valeurs de l'engagement et de l'entraide pour une réalisation commune.

Cet enseignement facultatif est organisé au collège Peiresec sous deux formes :

1/- Le chant choral : Mme CHEMINET.

Horaire : lundi de 13h à 13h55 (SO)

2/- Le chant choral associé à l'atelier de pratique vocale et instrumentale (APVI) appelée communément « orchestre » : Mme KRIEGER. Ce cours sera réservé **PRIORITAIREMENT** aux élèves jouant d'un instrument ou souhaitant pratiquer également des parties en solo.

Le travail vocal sera donc plus individualisé (respiration, pose de la voix, interprétation, solo). Le répertoire s'appuiera sur que cours du lundi.

Horaire : vendredi de 13h à 13h55

Ces deux cours feront l'objet de validation de compétences musicales et "transversales"

Inscription: Après 2 séances de découverte, les élèves intéressés s'inscriront définitivement sans possibilité de quitter l'option en cours d'année, à l'instar des autres enseignements facultatifs.

Les demi-pensionnaires seront prioritaires au restaurant scolaire.

Les externes pourront entrer à 12h55 (par la loge) ou déjeuner au restaurant scolaire.

Partie à remplir par le responsable légal :

IDENTITE DE L'ELEVE	RESPONSABLE LEGAL
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Date de naissance :	Adresse :
Régime : DP <input type="checkbox"/> EXTERNE <input type="checkbox"/>
Classe actuelle :	Code postal : Ville :
Pour les externes, sur autorisation exceptionnelle du chef d'établissement, l'élève pourra être accueilli au restaurant scolaire au ticket. Pour des raisons organisationnelles, les tickets devront être achetés en une seule fois pour l'ensemble de l'année au prix de 3,5€ l'unité.	Tél. domicile :
<input type="checkbox"/> EXTERNE SOUHAITANT DEJEUNER AU TICKET :	Tél. travail :
NOMBRE DE TICKETS X3,5€=	Adresse courriel du responsable :
	ATTESTE vouloir inscrire mon enfant à l'Enseignement facultatif de chant choral : 2 activités de cet enseignement :
	→ Inscription au chant choral : Lundi 13h-13h55
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	→ Inscription au chant choral avec l'atelier vocal et instrumental (APVI) : Vendredi 13h-13h55h
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Partie à remplir par l'élève :

Indiquez, en quelques lignes, votre motivation à intégrer la formation CHORALE en expliquant les raisons de votre choix :

Dossier à remettre au secrétariat du Principal du collège au plus tard le .

Pièce à joindre :

✓ Droit à l'image.

Dossier remis-le :

Signature du responsable légal :

Attention : Les dossiers hors délais ne seront pas étudiés.

Nom et prénom de l'élève :

Avis du professeur d'Education Musicale pour l'inscription à Enseignement facultatif de chant choral avec ou sans son atelier complémentaire (vocal et instrumental)

SYNTHESE

Précisez les éléments favorables :

Date : Nom, prénom et signature du professeur d'Education musicale :

**Résultat de l'éventuelle (en cas de demande supérieure à la capacité d'accueil)
Commission et validation du chef d'établissement**

Enseignement facultatif de chant choral (EFCC)

PROPOSITION :

le.....

REFUS D'ADMISSION à l'ENSEIGNEMENT FACULTATIF CHANT CHRORAL (EFCC)

MOTIF :

ADMISSION à l'ENSEIGNEMENT FACULTATIF CHANT CHRORAL (EFCC)

→ Chant choral (EFCC) : 1 h par semaine le lundi de 13h à 13h55, mise en rang à 12h55 soit 28
Séances durant l'année scolaire. OUI NON

→ Chant choral (EFCC) avec l'Atelier de Pratique Vocale et Instrumentale (EFCC-APVI) :
1h par semaine le vendredi : de 13h à 13h55. mise en rang à 12h55
 OUI NON

Nom :

Prénom :

Sexe : F M Date de naissance :

Régime : DP EXTERNE

Classe actuelle :

→ Autorisation exceptionnelle du chef d'établissement, l'élève pourra être accueilli au restaurant scolaire au ticket. Pour des raisons organisationnelles, les tickets devront être achetés en une seule fois pour l'ensemble de l'année au prix de 3,5€ l'unité.

EXTERNE SOUHAITANT DEJEUNER AU TICKET :

28 séances pour le chant choral et 28 séances pour l'atelier vocal et instrumental complémentaire

NOMBRE DE SEANCES :

NOMBRE DE TICKETS : X3, 5€=

Signature et cachet du chef d'établissement ordonnateur:

Signature et cachet du service intendance: